

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04899

Numéro SIREN : 808 502 686

Nom ou dénomination : A.F.S.

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 19965

BILAN - ACTIF



A.F.S

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2019

ACTIF	Valeurs au 31/12/21		% de l'actif	Situation au 31/12/20	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1 020	155	866		
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles			9		4
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages	3 757	2 974	783	678	
Autres immobilisations corporelles	52 419	12 346	40 073	15 150	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	57 197	15 475	41 722	10	15 829
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours			4		3
Matières premières et autres appro	18 523		18 523	6 344	
En-cours de production (biens et services)				4 355	
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances			55		49
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	185 891	1 624	184 267	142 295	
Autres créances (3)	55 718		55 718	41 710	
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	133 328		133 328	162 763	43
Charges constatées d'avance (3)	660		660	1 190	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	394 119	1 624	392 495	90	358 656
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	451 316	17 099	434 217	100	374 485

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF



A.F.S

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/21	% du passif	Situation au 31/12/20	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 2 000)	2 000		2 000	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		25		29
Réserve légale	200		200	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	109 240		109 240	
Report à nouveau	36 325	8	-213	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	76 988	18	36 538	10
SITUATION NETTE	224 753	52	147 765	39
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	224 753	52	147 765	39
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	50 539	12	95 006	25
Emprunts et dettes financières diverses (3)	21 983	5	25 778	7
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	43 972	10	64 169	17
Dettes fiscales et sociales	89 314	21	40 487	11
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	3 657	1	1 280	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	209 465	48	226 720	61
Écarts de conversion passif				
Ajustement de N à la durée de N-1				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	434 217	100	374 485	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

35 120

174 345

A.F.S.

Société à responsabilité limitée

au capital de 2 000 euros

Siège social : 2 RUE JEANNE FAILLANT

33370 SALLEBOEUF

808 502 686 RCS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux,

Le trente juin,

A dix heures passées de trente minutes,

Monsieur Olivier Fos,

demeurant 5 bis chemin de Réjouit 33650 SAUCATS,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A.F.S.,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Olivier Fos, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 11 356 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 3009 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élevant à 76 988 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	76 988 euros
Auquel s'ajoute : le report à nouveau antérieur de	36 325 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	113 313 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à :

222 553 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 :

Convention antérieure reconduite tacitement au cours de l'exercice écoulé

Le 31 décembre 2021, le compte courant créditeur de Monsieur Olivier Fos s'élevait à 21 983 euros, étant précisé que ce compte ne fait pas l'objet d'une rémunération.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 51 114 euros (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible).

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

- Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 22 433 euros
- Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,..) comptabilisées en charges sur l'exercice : 1 835 euros

of

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Olivier Fos



A.F.S.

Société à responsabilité limitée

au capital de 2 000 euros

Siège social : 2 RUE JEANNE FAILLANT

33370 SALLEBOEUF

808 502 686 RCS

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2022**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élevant à 76 988 euros de la manière suivante :

- | | |
|---|----------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 76 988 euros |
| - Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur | 36 325 euros |
| - Pour former un bénéfice distribuable de | 113 313 euros |
| - En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à : | 222 553 euros. |

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme

La Gérance



OF